

Accueil > Textes non codifiés > Ordonnance

## **Ordonnance n. 13.355 du 25/02/1998 rendant exécutoire l'édition révisée de l'annexe III de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction**

(Journal de Monaco du 6 mars 1998).

Vu la Constitution du 17 décembre 1962 ;

Vu Notre ordonnance n° 6.292 du 23 juin 1978 rendant exécutoire la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, faite à Washington le 3 mars 1973 ;

L'édition révisée de l'annexe III de la convention, faite à Washington le 3 mars 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, entrera en vigueur à compter du 19 mars 1998.

<#comment>

.-

## **Édition du 03/03/1973 révisée de l'annexe III de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction**

(Journal de Monaco du 6 mars 1998).

L'édition révisée de l'annexe III de la convention, faite à Washington le 3 mars 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, entrera en vigueur à compter du 19 mars 1998.

*(Voir l'annexe III de la convention rendue exécutoire par l'ordonnance n° 6.292 du 23 juin 1978).*